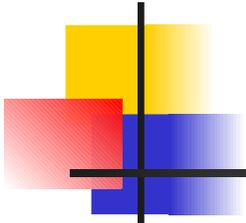


Réunion des maires
Lundi 25 juin 2018 - Montbeton

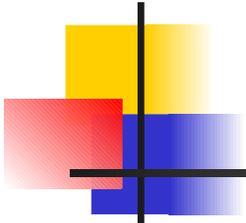
Subventions d'investissement

Sommaire



1/ DETR

2/ DSIL



La DETR

Montant 2018 pour le territoire national:

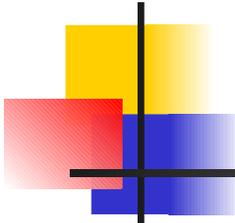
1,046 milliard €, soit 50 millions € de plus par rapport à 2017

————→ redéploiement d'une partie de la réserve
parlementaire et de la réserve ministérielle

Montant 2018 délégué pour le département de Tarn-et-
Garonne :

8 998 499 €

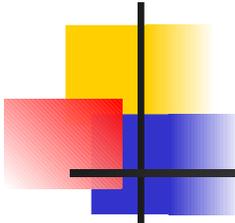
————→ Progression de + 11,34 % par rapport à 2017 :
8 082 046 € (+ 28,44 % entre 2016 et 2017)



Critères d'intervention DETR

8 axes prioritaires :

- établissements scolaires 1^{er} degré ;
- développement économique et social ;
- développement des services publics en milieu rural ;
- aménagement des bourgs ;
- aménagements à vocation culturelle, touristique, de loisirs et sportive ;
- remise en état de la voirie intercommunale ou communale suite à intempéries
- aide à l'ingénierie territoriale ;
- autres établissements publics ;

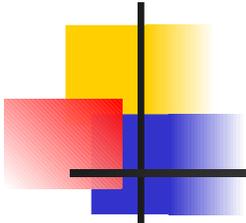


Point sur l'appel à projets 2018

- Lancement le 20 mars 2018
- Clôture le 30 avril 2018

- 203 dossiers reçus, pour un montant total sollicité de 20,17 M€

Ces dossiers pourront être réorientés sur la DSIL en fonction de la thématique

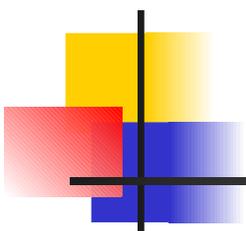


Points de vigilance

- La nécessité de déposer des dossiers pour des opérations pouvant démarrer dans l'année ;

Enjeux :

- limiter drastiquement les crédits non consommés ;
- garder de la crédibilité pour les délégations d'AE dans les années futures



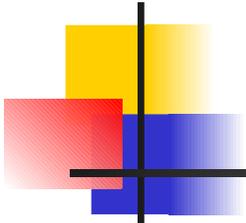
Pour mémoire état des reprises d'AE par année

	2017	2018
Non respect des délais réglementaires d'engagement	611 530 €	134 483 €
Renoncement des collectivités		
Opérations sous-réalisées	202 701 €	87 985 €
Dépassement de taux de 80%	22 701 €	17 942 €

TOTAL

836 932 €

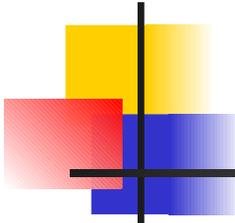
240 410 €



La DSIL (ex FSIL) au niveau national

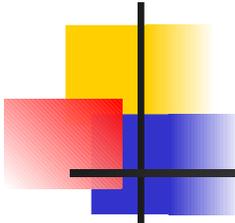
Une dotation :

- pérennisée dans son montant en 2018, portée à 615 millions € ;
- simplifiée avec une enveloppe unique gérée sur un seul programme ;
- répartie à 65 % en fonction de la population INSEE et à 35 % en fonction de la population rurale



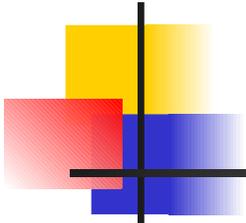
Critères d'intervention DSIL

- projets d'investissement qui s'intègrent dans une des priorités du grand plan d'investissements 2018-2022 (rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics...);
- opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité ;
- projets concertés en matière d'aménagement et de développement inscrits dans un contrat signé avec l'État (contrats de ville, action coeur de ville...)



La DSIL au niveau régional

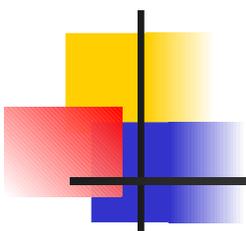
- La dotation pour la région Occitanie : 57,7 M€ ;
- Répartition régionale :
 - 15 M€ grandes priorités nationales hors contractualisation ;
 - 15 M€ contrats de ruralité ;
 - 13,5 M€ autres contrats de territoire ;
 - 3,5 M€ territoires à enjeux (canal du midi) ;
 - 5,7 M€ priorités nationales ;
 - 5 M€ mis en réserve



La DSIL au niveau départemental

La DSIL s'élève, toutes enveloppes confondues, à 3,46 M€

Pour mémoire, le FSIL 2017 s'élevait à 2,67 M€, soit une progression de + 22,83 %



Merci de votre attention